

201510-005 CORRESPONDANCE

De la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
- Ferme K.D. / orientation préliminaire
- Monsieur Joseph Côté / réception de la demande
- Ferme Bois Brillant / demande d'informations supplémentaire
Du CAUREQ
- Confirmation d'une redistribution au montant de 4,300.29\$
Du Ministre des Transports du Québec
- Confirmation d'une subvention de 8,000\$
De Servitech évaluateurs agréées
- Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour 2016

201510-006 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT / ZONAGE

Monsieur Alain Jean donne avis de motion de l'adoption lors de la prochaine séance ordinaire, d'un règlement modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Fabien concernant l'article 199 de ce règlement.

201510-007 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 465 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

Madame Dolorès Bouchard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 465 (embranchement d'aqueduc)

201510-008 MONSIEUR ROGER FOURNIER : demande à la CPTAQ séparation de résidence

ATTENDU QUE le projet de demande de monsieur Roger Fournier à la CPTAQ pour un projet visant à séparer la résidence (lots 4 518 402 et 3 868 669) et que l'objet de cette demande ne contrevient pas aux réglementations municipales en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Fabien;
Il est proposé par monsieur Marius Côté appuyé par madame Julie Viel et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Fabien donne son appui à la demande de monsieur Roger Fournier

201510-009 TRAVAUX 6^{IÈME} AVENUE – 4^{IÈME} RUE – EMPRUNT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE la réalisation de travaux sur la 6^{ième} avenue et la 4^{ième} rue présentement en vue de réalisation;

ATTENDU QUE l'acceptation du règlement d'emprunt 479 par le ministère des Affaires Municipales et occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu qu'un emprunt temporaire pouvant atteindre 1,200.000\$ soit négocié avec la caisse populaire Bic/St-Fabien et le centre financier aux entreprises afin de défrayer les coûts de ce projet, et ce jusqu'à la conclusion de l'emprunt permanent prévu à cet effet;

Madame Marnie Perreault et Monsieur Jean Pierre Gauthier sont autorisés à signer les documents pour cet emprunt.

201510-010 BUREAU MUNICIPAL – CAISSE POPULAIRE

ATTENDU QUE l'adoption de la résolution 201506-102 concernant l'achat de l'immeuble de la caisse populaire, afin d'y transférer les bureaux de la municipalité;

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay appuyé par monsieur Marius Côté que

- la promesse de vente intervenue le 19 octobre 2015 soit inclut les divers documents mentionnés à
- la proposition de télécom du 30 septembre 2015 soit
- de 16,096.50\$ pour le déplacement de la fibre optique du bureau municipal
- la proposition de locatel du 10 août 2015 soit acceptée au
- 3,900\$ (taxes en sus) pour la mise en place d'un système
- la proposition de l'Ebénisterie Marcel Jean soit acceptée
- réaménagement du bureau d'accueil (soumission du 17-
- montant de 2,886.90\$
- la proposition de la Ferme la Coulée de Saint-Fabien Inc.
- pour le contrat de déneigement (29 septembre 2015) au
- 1,825.00\$ (taxes en sus)
- de désigner Me Nadine Rioux, notaire pour la préparation
- et actes nécessaires à la transaction à intervenir entre la
- Saint-Fabien et la Caisse populaire Bic/Saint-Fabien.

acceptée; ce qui cette dernière acceptée au montant bureau montant de téléphonique pour le 09-2015) au soit acceptée montant de des documents Municipalité de

sont désignés à
d'acquiescer ce

Madame Marnie Perreault et monsieur Jean Pierre Gauthier
titre de signataires pour cette transaction.
Par cette résolution la Municipalité souligne son intention
bâtiment pour le 1^{er} décembre 2015.

201510-011 TRANSPORT FERROVIAIRE DE PÉTROLE

Demande d'intervention au Ministre du Développement durable, de
l'Environnement et de la lutte
contre les changements climatiques

de 4600

CONSIDÉRANT l'annonce publique par TransCanada du projet de pipeline
Kilomètres qui transportera environ 1,1 million de barils de
pétrole par jour de l'Alberta et la Saskatchewan vers les
raffineries et terminaux portuaires de l'Est du Canada;

CONSIDÉRANT QUE selon l'U.S. Federal Pipelin and Hazardous Materials Safety
Administration, le
pétrole des champs pétroliers de Bakken, formation géologique qui
se trouve sous
le Montana, le Dakota du Nord, la Saskatchewan et le Manitoba, est
plus volatile et plus dangereux que d'autres types de brut, augmentant le
risque d'explosion lors
d'une rupture d'un wagon-citerne causée par un déraillement;

CONSIDÉRANT QU' un train transportant du pétrole brut issu des champs pétroliers de
Bakken
a déraillé à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013, causant 47 décès, la
destruction de la
moitié du centre-ville et le déversement de 1,3 million de barils de
pétrole;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'introduction de nouvelles mesures de sécurité suite à la
tragédie de
Lac-Mégantic, au moins 5 autres déraillements sérieux ont eu lieu au
cours des 10
premières semaines de l'année 2015 par des trains transportant du
pétrole des
sables bitumineux albertains ou des champs pétrolifères de Bakken,
à un rythme
approchant un déraillement à toutes les deux semaines, à Gogama
(Ontario, 14
février), Mount Carbon (Virginie-Occidentale, 18 février),
Hornepayne (Ontario,
5 mars), Cialena (Illinois, 5 mars) et de nouveau à Gogama (7 mars);

CONSIDÉRANT QUE ces déraillements ont causé des explosions, des feux, des décès, des
impacts

Environnementaux sur l'air, les cours d'eau et les sols, des évacuations, la destruction de propriétés et la fermeture de prises d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'EN réponse au premier déraillement de Gogama, durant lequel 6 200 barils de pétrole et de distillat de pétrole ont été déversés, le Bureau de la sécurité des transports du Canada a émis un communiqué indiquant : « Une évaluation préliminaire des wagons-citernes conformes à la norme CPC-1232 en cause dans cet évènement (déraillement de Gogama) montre l'insuffisance de cette norme, étant donné leur performance semblable à celle des wagons-citernes de catégorie III de l'ancienne génération qui étaient en cause dans l'accident à Lac-Mégantic »;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de la sécurité des transports du Canada a constaté que le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole brut et du gaz de pétrole liquéfié sur un chemin de fer du Canadien National près de Gainford (Alberta) en 2013 a été causé par de nombreuses fractures des rails, malgré des tests réalisés sur ces mêmes rails tenus deux mois avant l'accident;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation du projet de Chaleur Terminals, il y aura une augmentation importante du volume de pétrole qui transitera sur les voies ferrées de notre territoire pour se rendre à Belledune;

CONSIDÉRANT QUE dans la première phase du projet de Chaleur Terminals, 240 wagons par jour pourraient transiter à travers les municipalités du Bas-St-Laurent, dont la municipalité de Saint-Fabien et les municipalités de la Vallée de la Matapédia;

CONSIDÉRANT QU' en raison des incertitudes actuelles au sujet de la sécurité publique et des risques environnementaux pour l'eau, l'air et le sol ainsi que les impacts financiers potentiels sur les municipalités, attribuables audit transport ferroviaire en cause, de plus amples mesures de protection sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont souvent les premiers répondants lors de déversements, déraillements et autres accidents sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses séances publiques, le conseil municipal a reçu des représentations de citoyens très inquiets concernant les risques humains et environnementaux associés au transport de produits pétroliers par train sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal partage le questionnement et les inquiétudes soulevées par ce projet de transport de produits pétroliers par train sur son territoire, lequel à son avis, doit faire l'objet d'une étude environnementale;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de tenir des audiences publiques dans le cas où le ministre le requiert;

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Suzanne Tremblay
Appuyé par madame Dolorès Bouchard,
Et résolu à l'unanimité de demander notamment à monsieur David Heurtel, ministre du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les Changements climatiques de recourir à son pouvoir discrétionnaire pour demander au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement de tenir des audiences sur le projet de transport ferroviaire de pétrole, issu des sables bitumineux de l'Alberta et de pétrole conventionnel, à travers les villes québécoises, dans la municipalité de Saint-Fabien dans le cadre du projet de Chaleur Terminals d'acheminer ce pétrole vers l'est du Pays.

AUTRES SUJETS

201510-012 SERVICE INCENDIE – AÉRO FEU

ATTENDU QUE l'adoption de la résolution 201505-023 pour l'achat de matériel chez aéro feu;

ATTENDU QUE la municipalité désire toujours acquérir le matériel inclus dans la soumission déposée (4800 du 9 juin 2015) en modifiant toute fois le produit soumis (ensemble bunker) afin qu'un autre produit soit acquis; à savoir des Bunkers « type Montréal »

il est proposé par monsieur Dave Pigeon appuyé par madame Suzanne Tremblay, de procéder à cet achat.

201510-013 ASSOCIATION TOURISTIQUE DU BAS ST-LAURENT

Il est proposé par madame Julie Viel; appuyé par madame Suzanne Tremblay et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Fabien renouvelle son adhésion à l'ATR Bas-Saint-Laurent au montant de 343.72\$

201510-014 ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC

ATTENDU l'attente prévue à cet effet;

Il est proposé par monsieur Marius Côté
appuyé par madame Dolorès Bouchard
et résolu à l'unanimité
que la municipalité de Saint-Fabien souscrit un don de 200\$
pour l'année 2015 à l'ACEQ à titre de soutien pour ses activités.

201510-015 CLUB SPORTIF DES MURAILLES – SOUTIEN FINANCIER

Il est proposé par madame Julie Viel;
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et unanimement résolu
qu'un soutien financier de 2500.\$ soit apporté au Club Sportif des Murailles pour
2015.

201510-016 HOMMAGE AU « BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE »

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Fabien désire maintenir l'activité
« Bénévole de l'année » et qu'elle considère important de
préciser la demande à cet effet;
il est proposé par madame Julie Viel;
appuyé par monsieur Alain Jean
et résolu à l'unanimité
qu'un protocole précisant la demande de cette activité soit
adopté.

201510-017 COMITÉ « ADHOC » SAINT-FABIEN SUR MER

ATTENDU la volonté de la municipalité à poursuivre les démarches entreprise
(visibilité, sécurité) dans le secteur chemin de la Mer
il est proposé par madame Dolorès Bouchard;
appuyé par monsieur Dave Pigeon
et unanimement résolu
que le comité précédemment désigné à cet effet poursuive le travail
entrepris concernant la visibilité et la sécurité dans ce secteur.

201510-018 BACS BRUNS POUR COMPOSTAGE

Il est proposé par monsieur Marius Côté;
appuyé par madame Suzanne Tremblay
et unanimement résolu
que la municipalité procède à l'achat de 40 bacs bruns pour la collecte de matières
compostable

201510-019 PROGRAMMATION TECQ – MODIFICATIONS

ATTENDU la réalisation de travaux prévus à la programmation préalablement
soumise et accepté dans le cadre du programme TECQ;

ATTENDU QU' il convient de modifier cette dernière en ce qui concerne les
travaux réalisés au 30 septembre 2015 et à être réalisés d'ici le 31 mars 2016;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à

elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard appuyé par madame Suzanne Tremblay et unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014 2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

201510-020 PÉRIODE DE QUESTIONS

Divers sujets ont été abordés avec les personnes présentes : Les valves d'aqueduc, la caserne de pompiers, l'entreposage de matériaux dans le parc industriel, les derniers procès-verbaux et le site web de la municipalité, le projet d'un nouveau secteur résidentiel et le plan d'implantation architectural dans le secteur de Saint-Fabien su Mer.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL PAR LE MAIRE

Je soussignée, madame Marnie Perreault, maire de la municipalité de St-Fabien,
approuve par ma

Signature, chacune des résolutions au procès-verbal.

201510-021 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Dolorès Bouchard propose la levée de la séance.

Maire

Directeur général / Sec. trésorier